

N°22/DEC/245

## DÉCISION DU MAIRE

### ORGANISATION PAR L'ASSOCIATION LES CONCERTS DE POCHE, D'UN CONCERT INTITULÉ « PARIS PERCUSSION GROUP, PERCUSSIONS », LE 15 AVRIL 2023 À LA SALLE GÉRARD PHILIPPE

Le Maire de BONNEUIL SUR MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec l'ASSOCIATION LES CONCERTS DE POCHE – 1 route de Barbeau 77133 FÉRICY ;

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « PARIS PERCUSSION GROUP, PERCUSSIONS », le samedi 15 avril 2023 à 20 heures 30 à la salle Gérard Philipe.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire l'association LES CONCERTS DE POCHE, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 19.000 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer avec ladite le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de fonctionnement du budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 9 décembre 2022.

Le Maire,



Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 14 DEC. 2022  
Et de sa publication le 14 DEC. 2022

Pour le Maire et par délégation :  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS